

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Chésereux du jeudi 17 mars 2005**

Présidence: M. Philippe Pellegrin, Président.

Membres présents:	38
Membres excusés:	6
Membres absents:	0
Total membres assermentés:	44

Philippe Pellegrin ouvre la séance en donnant la parole à Jacques Ansermet, Syndic. Celui-ci exprime sa reconnaissance au nom de la Municipalité à Alfred Leyvraz, président sortant du Conseil après six ans de collaboration. Il relève les qualités de « fonceur » d'Alfred Leyvraz, son ouverture d'esprit et son efficacité. La Municipalité lui remet un décanteur à vin et un plateau gravé. Pour Yvette, son épouse, ce sera le bouquet traditionnel. Alfred Leyvraz remercie la Municipalité ainsi que tous les conseillers pour leur soutien et rappelle que c'est sous cette législature que le vote par correspondance a été établi.

Philippe Pellegrin lit la lettre d'Yvan Laurent qui démissionne pour raisons professionnelles. Il indique que les conseillers sont maintenant au nombre de 44, sans viennent ensuite, mais que le Conseil communal peut sans problème fonctionner avec cet effectif.

Il propose une modification de l'ordre du jour :

Pt 7 : Nominations statutaires

Pt 8 : Communications du bureau

Pt 9 : Propositions individuelles.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal du 9 décembre 2004
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis No 54/2005 : Modération de trafic - route de Chiblins - Demande de crédit extrabudgétaire
4. Préavis No 55/2005 : Création d'une porte d'entrée - route de Crassier - Demande de crédit extrabudgétaire
5. Préavis No 56/2005 : Modification du plan d'extension « Bonmont »
6. Préavis No 57/2005 : Création d'une aire de détente au lieu-dit « A l'Essert » - Demande de crédit extrabudgétaire
7. Nominations statutaires
8. Communications du bureau
9. Propositions individuelles

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2004

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 2. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- ❖ Une série d'interviews auprès des « anciens » de la commune a été entreprise en vue de mettre sur pied une chronique sur Chésereux. Marc Ansermet remplit le rôle « d'interviewer » à merveille, étant lui-même un habitant de longue date et pouvant poser les questions adéquates.
- ❖ Le 1<sup>er</sup> août tombant sur un lundi, les sociétés de développement de Chésereux et de Gingins préféreraient organiser cette manifestation le dimanche 31 juillet. Cependant, la Municipalité a décidé de garder la fête le « bon » jour, soit le lundi 1<sup>er</sup> août.
- ❖ Une camionnette à pizza sera stationnée à Chésereux deux fois par semaine devant la cabine téléphonique. Il n'y a pas lieu de faire concurrence à l'épicerie avec laquelle la Municipalité a d'ailleurs pris contact. Il s'agit d'un essai dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants en fournissant une prestation « différente ».

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- ❖ Un conseiller avait évoqué le bout de trottoir manquant sur la route de Grens. La parcelle Guibert ayant été vendue, la Municipalité a pu négocier l'achat d'environ 20 m<sup>2</sup> pour Frs. 300.- le m<sup>2</sup> avec le propriétaire. Les formalités administratives suivront.
- ❖ Le projet du carrefour de l'ancienne laiterie suit son cours et la Municipalité espère pouvoir présenter un préavis au mois de juin incluant la réalisation d'un trottoir sur la Florettaz et le réaménagement de l'entrée du cimetière.

Georgette Ansermet, Municipale :

- ❖ Les travaux de génie civil sur l'Asse sont terminés. Il ne reste que le tapis et l'Association « Projet » a promis l'utilisation de la passerelle pour fin avril.

### 3. Préavis No 54/2005 : Modération de trafic - route de Chiblins, demande de crédit extrabudgétaire.

Philippe Pellegrin passe la parole à Christian Pierrehumbert pour une explication complémentaire.

Walter Louis Gubler rapporte pour la commission ad hoc et Patrick Addor pour la commission de gestion.

Discussion s'ensuit.

Alfred Leyvraz demande si il y a d'autres propriétaires, hormis M. Lacôte et la Romande Energie, le long de la route de Chiblins et si il y a un endroit précis où ils s'étaient engagés à céder du terrain.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, évoque deux propriétaires, dont l'un n'est pas concerné par l'aménagement du plan de quartier. Il faudrait trouver un accord avec ce dernier.*

Yvette Leyvraz demande si les modérateurs de trafic sont suffisants et s'il y a des résultats de l'enquête sur le trafic de la route de Grens.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, confirme une grande réduction de vitesse due aux modérateurs.*

Michel Dugrandpraz rappelle que ce quartier va voir de plus en plus de villas, donc d'enfants. Par conséquent la modération de vitesse est primordiale.

Philippe Widmer demande s'il y a une raison particulière pour placer la porte d'entrée à cet endroit et non avant le carrefour des Uttins.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, estime que c'est une solution élégante pour assurer un ralentissement adéquat ainsi qu'une entrée sécurisée dans le quartier des Uttins.*

Marc Ansermet demande, dans le cas où une signalisation adéquate serait prévue, s'il est possible de désaxer la route côté Jura pour y aménager une courbe, Il remarque également que les deux rapports ont fait des observations d'ordre technique et pense que les remarques techniques ne sont pas de la compétence de la commission de gestion. Cela peut influencer la décision des conseillers.

Philippe Pellegrin relève que la commission de gestion, associe le surcoût à l'aspect technique de la proposition de seuil, ce qui est dans ses compétences.

Patrick Addor, rajoute qu'on ne peut pas se limiter à parler de l'investissement.

Jean-Claude Duperrex rejoint M. Marc Ansermet et constate également que la commission de gestion s'occupe de plus en plus de sujets hors de sa compétence.

*Jacques Ansermet, Syndic, remarque que la commission de gestion n'aurait pas dû parachuter une solution toute faite et reconnaît que la proposition est assez délicate, mais acceptable.*

Alfred Leyvraz renchérit en indiquant que le règlement communal n'est pas clair : la commission de gestion n'est pas une commission de finances.

Patrick Addor pense qu'une commission de gestion - surtout dans une commune qui n'a pas de problème financier - doit donner des solutions cohérentes et ne pas se cantonner à avaliser toute décision.

Anne-Christine Jaton-Mathey, se demande si l'idée d'une piste cyclable jusqu'au Martinet pourrait être incluse dans ce projet.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'il en a été discuté mais que la Municipalité a décidé de ne pas l'inclure dans ce projet.*

Antoine Spillmann ajoute que la plupart des conseillers qui font partie de ces deux commissions habitent dans ce quartier et qu'il faut donc respecter leur point de vue.

Richard Noger demande s'il y a moyen de négocier avec « Romande Energie »

Diego Suva estime que si tout le monde émet des réserves, il faut réétudier la situation.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que la Municipalité ira discuter avec les propriétaires de la parcelle.*

Patrick Addor répète que la commission de gestion est contre ce projet et qu'elle a proposé le seuil pour éviter de le repousser à plus tard.

Marc Ansermet pense que ce serait ennuyeux d'attendre le prochain conseil et que l'on devrait donner à la Municipalité la compétence de négocier.

Philippe Pellegrin rappelle qu'il n'est pas possible de donner des compétences pour des montants que l'on ne connaît pas.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, estime qu'un nouveau projet ne serait pas trop long à mettre sur pied, par contre il ne peut se prononcer sur les délais liés aux négociations avec les propriétaires des parcelles concernées.*

Marc Ansermet réaffirme sa volonté de négociation, mais se dit contre un seuil.

**Vote : pour le renvoi du projet à la Municipalité :**

**32 oui, 4 non, 1 abstention**

#### **4. Préavis No 55/2005 : Création d'une porte d'entrée « Route de Crassier » Demande de crédit extrabudgétaire**

Christian Pierrehumbert, Municipal, présente les plans à l'écran. Georges Lacôte présente le rapport de la commission ad hoc, Philippe Widmer celui de la commission de gestion.

Discussion s'ensuit.

Françoise Ramel remarque qu'on aura vraiment tout essayé sur cette route !

Christian Pierrehumbert, Municipal, ajoute que les travaux entrepris pour un éclairage supplémentaire ne provoqueront pas de grand surcoût.

**Vote : le préavis est accepté à la majorité.**

**33 oui, 1 avis contraire** (3 conseillers étant partis en mission pompiers)

#### **5. Préavis No 56/2005 : Modification du plan d'extension « Bonmont »**

Pascal Ansermet rapporte pour la commission d'urbanisme.

Aucune discussion ne s'ensuit.

**Vote : le préavis est accepté à la majorité.**

**32 oui, 2 abstentions.**

#### **6. Préavis No 57/2005 : Création d'une aire de détente au lieu-dit « A L'Essert » Demande de crédit extrabudgétaire**

Jacques Ansermet commente avec ardeur l'idée de l'aire de détente. Elle est située sur la commune de Gingins, mais propriété de Chésereux. Elle aura aussi un but didactique, de mieux faire connaître les arbres de nos forêts.

Yvette Leyvraz rapporte pour la commission ad hoc et Pascal Steimer pour la commission de gestion.

Discussion s'ensuit.

Roland Oppliger, médecin allergologue, remarque que la plantation de 250 bouleaux risque de poser des problèmes à de nombreuses personnes au printemps. C'est en effet un arbre dont le pollen est fortement allergène.

*Jacques Ansermet, Syndic, explique que le Canton nous oblige à planter des essences indigènes, mais remercie pour l'information dont il va tenir compte.*

Marc Ansermet demande si la bande qui avait été octroyée du côté est a été intégrée à la grande parcelle, et ce qu'il en est des WC chimiques proposés par la commission ad hoc.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que c'était un droit d'usage à bien plaisir. En ce qui concerne les WC chimiques, c'est un sujet délicat, mais cette installation devrait être possible, d'autant plus qu'un point d'eau est interdit.*

Marc Ansermet demande également qui va ramasser les ordures, puisqu'il s'agit d'un emplacement sur la commune de Gingins.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que ce sera Chésereux.*

Danièle Herren estime que la construction est très coûteuse et espère que cette cabane ne brûlera pas (elle est tout en bois, accessible à tout public et sans surveillance)

*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il y en a des centaines en Suisse allemande et que c'est une expérience qui vaut la peine d'être tentée.*

Heinz Schmid s'interroge sur le problème du parking.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que le canton l'interdit mais que nous ne pourrions pas empêcher les gens de parquer le long de la route.*

Marc Ansermet soutient ce projet et estime que l'emplacement deviendra un symbole, puisqu'une gravière y était anciennement exploitée.

**Vote : le préavis est accepté à la majorité.**

**33 oui, 2 abstentions, 2 avis contraires.** (A nouveau 37 membres + le président)

## 7. Nominations statutaires

- SIECGE : 2 postes sont à repourvoir.  
Victor Haesler propose Jean René Lepezel  
Michel Duffey propose Philippe Bonny. Tous les deux acceptent.
- Commission d'urbanisme : un 2<sup>ème</sup> suppléant est nécessaire  
  
Evelyne Haesler est nommée.
- Commission de recours en matière d'informatique : 3 postes sont à repourvoir  
  
Alfred Leyvraz est nommé  
Nicolas Schwab et Jean-Claude Duperrex sont nommés suppléants.
- Commission de naturalisation :  
  
Jean-René Lepezel est nommé.

## 8. Communications du bureau

Philippe Pellegrin rappelle certaines règles :

- Les rapports de commission sont à rendre en 3 exemplaires, soit au Président du Conseil, soit à la Municipalité.
- Le Conseil comprend maintenant 44 conseillers : le nombre minimum peut être 36.
- Concernant le membre suppléant d'une commission, sa fonction est bien de « suppléer » en cas de besoin. Son nom ne figure pas sur les rapports.

## 9. Propositions individuelles

- Anne-Christine Jatton-Mathey se dit satisfaite qu'un projet « piétons » est en cours le long de la route de Chiblins pour joindre le Martinet. Elle estime que ce sera plus sécurisant pour les cyclistes et piétons qui empruntent cette route.  
*Christian Pierrehumbert, Municipal, corrige le propos en indiquant que ce n'est pas un projet de la Municipalité mais un sujet de discussion.*
- Patrick Addor désire savoir si une affectation a été trouvée pour le local de la poste.  
*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'un boucher a été approché, mais qu'il a décliné l'offre. Il ajoute que la Municipalité ne veut pas d'un commerce qui fasse concurrence à l'épicerie. Plusieurs offres de style « bureau » ont été reçues, mais cela ne correspond pas au souhait de la Commune. Une annonce paraîtra dans la presse locale.*
- Edmond Granges a reçu une facture supplémentaire concernant la déchetterie puisque sa fille est majeure. Il estime que le coût est surfait.  
*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'il existe un règlement sur les taxes. Chaque enfant ayant atteint la majorité est considéré comme adulte. Les taxes pour les déchets couvrent 50-60 % des coûts. Le règlement est propre à la commune de Chéserey, et ne fait pas partie de la Sadec.*  
*Jacques Ansermet, Syndic, rajoute que la taxe affectée propose une taxe à tout le monde. Ce principe a été décidé au temps du Conseil général, mais il peut être remis en question.*

- Philippe Widmer relève les compétences de la commission de gestion dont il a été question plus haut. Il s'est renseigné auprès de la Ville de Nyon et de Lausanne et les commissions de gestion oeuvrent de la même manière. Il estime que la responsabilité de la commission a augmenté et qu'il faut en tirer profit.
- Richard Noger mentionne l'hiver rigoureux que nous avons eu et se demande si la Municipalité est prête en cas d'hiver semblable.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, pense qu'il est trop tôt pour en tirer des conclusions. Il estime que la commune a bien su gérer la situation, même si les trottoirs auraient pu être un peu plus dégagés.*

Marc Ansermet renchérit que ces trottoirs auraient en effet pu être nettoyés plus rapidement et que la neige doit être entreposée en dehors du village.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, en prend note.*

La séance est levée à 22 h 15 et la soirée se termine avec la traditionnelle verrée.

Le Président

La secrétaire

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer

*Ce P.-V. est publié sur le site internet, sous réserve de l'approbation du Conseil communal; les modifications éventuelles seront consignées dans le P.-V. de la séance suivante.*